



SAINTE-JUSTINE

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE
MRC DES ETCHÉMINS
PROVINCE DE QUÉBEC**

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné M. Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité de ce qui suit :

Que lors de sa séance d'ajournement du 20 mai 2025, le conseil municipal de Sainte-Justine a adopté le règlement numéro 239-25 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Municipalité;

Que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ;

QUE ce règlement numéro 239-25 est disponible pour consultation à la Mairie.

Donné à Sainte-Justine ce 23 mai 2025.


Gilles Vézina
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Sainte-Justine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h00 et 16h00, le 23^e jour de mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 23^e jour de mai deux mille vingt-cinq.


Gilles Vézina
Directeur général et greffier-trésorier